



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ARRET D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'une activité d'incinération de cadavres d'animaux de compagnie sur la commune de Davézieux siège de l'enquête au titre de la rubrique n° 2740 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Maître d'ouvrage : Messieurs Clément JEANNELLE et Rémy BEGOU

Par arrêté préfectoral d'abrogation n°SGAD-07-2021-250-001 du 7 septembre 2021, portant sur la demande visée ci-dessus l'enquête publique est arrêtée :

Le projet portait sur la création d'une activité d'incinération de cadavres d'animaux de compagnie (essentiellement chats, chiens, lapins, chevaux et nouveaux animaux de compagnie), dans un bâtiment existant de 400 m², qui devait être réaménagé pour accueillir l'installation d'incinération. Deux incinérateurs devaient être présents sur le site, un incinérateur collectif et un incinérateur individuel qui ne devaient pas fonctionner en même temps, d'une capacité chacun de moins de 50 kg par heure.

La permanence de M. Jean-Paul CHEVALIER, ingénieur environnement, commissaire enquêteur, qui devait se tenir **en mairie de Davézieux**, le lundi 20 septembre de 14h00 à 17h00 est annulée.

Le présent avis sera affiché sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche à l'adresse **www.ardeche.gouv.fr**, rubrique *politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques terminées* et adressé en mairie de Davézieux, Annonay, Boulieu-les-Annonay, Saint-Clair, et au siège de la communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo, pour information.



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*